

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 798^e
 SÉANCE**

Mercredi 3 octobre 1962,
 à 15 h 20



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI)	
Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général	
Développement économique des pays sous-développés:	
a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;	
b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale;	
c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation;	
d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général;	
e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général;	
f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales	
Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce	
Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base	
Souveraineté permanente sur les ressources naturelles	
Déclaration du Caire des pays en voie de développement	
Discussion générale	15

Président: M. Bohdan LEWANDOWSKI (Pologne).

POINTS 12, 34, 35, 36, 37, 39 ET 84 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [A/ 5203]

Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/ 5194, E/ 3613, E/ 3613/Add.1, E/ 3613/Add.2 et 3, E/ 3658, E/ 3674)

Développement économique des pays sous-développés (A/ 5220):

- a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;
- b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/ 3654);
- c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation (E/ 3600/ Rev.1, E/ 3656, E/ 3656/ Add.1);
- d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général (E/ 3628, E/ 3629, E/ 3661, E/ 3668);
- e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (E/ 3603);
- f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/ 5196, E/ 3643)

Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/ 5221, A/ C.2/ L.645, E/ 3631 et Add.1 à 4)

Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/ 5221, E/ 3447, E/ 3644, E/ CN.13/ 43, E/ CN.13/ 45)

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/ 4905, A/ 5060, A/ 5225, A/ AC.97/ 5/ Rev.2, E/ 3511, E/ L. 914, E/ L.915, E/ L.918, E/ L.919, E/ SR.1177 à 1179, E/ SR.1181)

Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/ 5162)

DISCUSSION GÉNÉRALE

1. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) rend hommage au Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, dont l'interprétation de la conjoncture économique actuelle facilitera l'examen des questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

2. Il y a un an, l'Assemblée générale, répondant à l'appel du président Kennedy, a proclamé la Décennie des Nations Unies pour le développement. Depuis lors, d'importantes décisions ont été prises et les progrès enregistrés sont encourageants: les services de développement industriel de l'ONU se sont sensiblement renforcés; le Conseil économique et social a décidé de convoquer une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; un constant rappel de la nécessité d'accroître les ressources dont on dispose pour les programmes de l'ONU a permis d'obtenir quelques résultats; les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement aux pays en voie de développement

ont atteint un montant sans précédent; la Banque a créé un Service consultatif de développement; l'ONU a ouvert un Centre des projections et de la programmation économiques; un Comité de l'habitation, de la construction et de la planification a été créé; le Comité spécial des Dix continue à étudier les moyens de renforcer le cadre structural des programmes de coopération technique et de préinvestissement; le personnel des commissions économiques régionales et sa compétence s'accroissent constamment; un institut régional chargé de former un personnel plus spécialisé existe déjà en Amérique latine et deux autres sont en voie de création, l'un à Dakar et l'autre à Bangkok; le programme alimentaire mondial est entré en application; une conférence de la science et de la technique se tiendra sous peu, qui doit susciter de nouvelles idées et de nouveaux projets pour faire jouer d'une manière accélérée la "tactique du saute-mouton" en vue du progrès des pays en voie de développement; certains signes indiquent que l'exécution des programmes bilatéraux et l'action des organismes multilatéraux s'harmonisent peu à peu, dans l'esprit et au rythme de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

3. Dans sa résolution 916 (XXXIV), le Conseil économique et social a tracé le plan d'ensemble de la Décennie. Dans sa résolution 920 (XXXIV), il a prévu la création d'un comité chargé de suivre de façon permanente les plans et les programmes entrepris dans le cadre de la Décennie et les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs. Maintenant que les grandes lignes de l'action future ont été tracées, chacun doit se consacrer à la tâche difficile des réalisations pratiques en utilisant les outils mis à sa disposition. Cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas, au cours de la Décennie, employer de nouvelles méthodes et mettre au point de nouveaux programmes et de nouveaux outils. Mais, pour le succès de la Décennie, il est indispensable de passer des généralisations à des questions d'un intérêt pressant et immédiat qui, à un moment donné, devront avoir la priorité. A cet égard, il y a lieu de se féliciter tout particulièrement des mesures prises par le Conseil en vue d'assurer le succès de la Décennie. Ceux qui ont participé à sa trente-quatrième session ont estimé qu'elle avait été exceptionnellement féconde.

4. Dans le domaine du développement industriel, le Conseil a réalisé d'importants progrès. Il a renforcé le Centre de développement industriel et il a demandé au Secrétaire général de désigner un comité consultatif de 10 experts chargé d'étudier les changements qui pourraient être apportés en matière d'organisation pour intensifier l'action de l'ONU dans ce domaine. Dans sa résolution 893 (XXXIV), il a approuvé une proposition qui renforcerait sensiblement les activités opérationnelles de l'ONU dans le domaine du développement industriel. Les Etats-Unis se prononceront en faveur de mesures propres à assurer les ressources nécessaires pour ces activités lorsque la question viendra devant la Cinquième Commission.

5. D'autre part, le Conseil économique et social a reconnu l'importance du problème que posent les mouvements internes de population et l'accroissement démographique, et il a créé un Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Afin d'étudier le rôle du commerce international dans le développement des pays peu développés, le Conseil a décidé de convoquer une Conférence des Nations Unies sur

le commerce et le développement et de réunir auparavant un Comité préparatoire pour en assurer le succès. En ce qui concerne les programmes de coopération technique, le Conseil est appelé à jouer un rôle de plus en plus grand dans la coordination de tous les programmes, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux et exécutés ou non sous les auspices des Nations Unies. Il s'agit d'améliorer non seulement les moyens qui permettent de fournir l'assistance, mais aussi la qualité des services rendus. Il faut donc se féliciter que le Conseil ait décidé, sur l'initiative du Comité de l'assistance technique, d'examiner de près cette question en procédant à une évaluation soigneuse des résultats des programmes.

6. Une des grandes anomalies de l'époque actuelle est l'importance des sommes consacrées aux armements. Les Etats-Unis approuvent les conclusions contenues dans l'étude du groupe d'experts consultants chargé de procéder à l'examen des conséquences économiques et sociales du désarmement (E/3593/Rev.1), selon lesquelles un désarmement général et complet serait une bénédiction pour l'humanité tout entière. C'est pourquoi la délégation des Etats-Unis a été heureuse d'être l'un des auteurs de la résolution 891 (XXXIV) du Conseil. Elle estime que les mesures envisagées dans cette résolution seraient utiles en vue de la meilleure utilisation possible de toutes les ressources qui pourraient être libérées à la suite d'un accord sur le désarmement.

7. On a souligné à maintes reprises qu'il faudrait augmenter le nombre des membres du Conseil économique et social, ce qui faciliterait ses travaux en faveur des pays en voie de développement. Il est regrettable que, sous la menace d'un veto, cette mesure n'ait pu être prise pour des raisons politiques indépendantes de la question en soi. La tâche confiée au Conseil dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement est si importante qu'elle ne devrait pas être entravée par des considérations politiques. Il faut donc espérer qu'il n'y aura plus d'objection à l'élargissement de la composition du Conseil.

8. Tandis que le Conseil tenait sa session d'été, un groupe d'Etats en voie de développement se réunissait au Caire et faisait une déclaration que la Commission doit examiner. Cette déclaration porte pratiquement sur toutes les questions intéressant les pays en voie de développement. On peut ne pas être d'accord avec toutes les conclusions de la Conférence sur les problèmes de développement économique qui s'est tenue au Caire, car il n'y a rien d'étonnant à ce que des divergences de vues se manifestent en matière de développement économique. Cependant, si chacun y met du sien, des progrès réels sont possibles. La Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) mérite un examen attentif, car elle représente un effort honnête et constructif.

9. L'une des plus importantes décisions prises par le Conseil, énoncée dans sa résolution 917 (XXXIV), a trait à la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Si l'assistance et les investissements internationaux jouent un rôle important dans le financement du développement, il n'en reste pas moins que ce sont les recettes d'exportation qui sont la principale source de devises. La baisse des prix à l'exportation est donc très inquiétante et la communauté internationale fait de plus en plus d'efforts pour résoudre ce problème. En même temps, on reconnaît qu'il

importe de trouver des marchés pour écouler les produits manufacturés des pays en voie de développement. La Déclaration concernant la promotion du commerce des pays moins développés^{1/}, établie à la réunion ministérielle des parties contractantes au GATT qui a eu lieu en novembre 1961, est à cet égard un document historique, la base d'un nouveau programme d'action pratique en vue de l'ouverture de nouveaux marchés. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit donc être considérée comme un complément aux travaux du GATT, de la Commission du commerce international des produits de base et des autres organismes internationaux qui étudient actuellement les problèmes du commerce des pays en voie de développement. La Conférence donnera à tous les pays l'occasion d'échanger leurs vues sur des questions qui peuvent influencer la vie des générations futures. Son succès dépendra des travaux du Comité préparatoire et de la façon dont chaque pays se préparera à y participer. Il est évident qu'il faudra étudier avec soin, réalisme et intelligence les problèmes du commerce et du développement qui se posent actuellement, et éviter de se lancer dans des polémiques ou des exhortations. Il est impossible de convoquer fréquemment des conférences de ce genre. Point n'est besoin de se hâter, puisqu'on peut utiliser les organes des Nations Unies pour l'examen des questions urgentes. Cette conférence doit être préparée avec le plus grand soin si l'on veut qu'elle donne les résultats souhaités.

10. Le Gouvernement des Etats-Unis entend contribuer dans toute la mesure possible à ces échanges de vues. Les Etats-Unis s'occupent depuis quelque temps de mettre au point des idées et d'élaborer des lois qui permettront de répondre aux exigences de l'heure dans le domaine du commerce. A cette fin, le Congrès a donné au Président de très larges pouvoirs en promulguant le Trade Expansion Act of 1962, qui est considéré comme un instrument de libération des échanges sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis. Le Trade Expansion Act a pour objet de permettre au Président de négocier des réductions du tarif américain en vue d'obtenir des réductions réciproques du nouveau tarif de la Communauté économique européenne. Le fait que la part des Etats-Unis et de la Communauté une fois élargie représente 90 p. 100 du commerce du monde libre montre l'importance vitale des négociations envisagées. Cette loi n'a pas seulement pour objet d'aboutir à un accord entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Au contraire, elle fournira l'occasion d'éliminer les obstacles au commerce entre toutes les régions de l'hémisphère occidental et toutes les nations en voie de développement d'Asie et d'Afrique. Ainsi, l'essor économique de la Communauté économique européenne contribuera à la prospérité générale. Comme l'a dit M. Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique, devant l'Assemblée générale (1138ème séance plénière), les pays membres de la Communauté ont déjà augmenté leurs importations en provenance des pays en voie de développement. Cette loi autorise le Président à réduire les tarifs américains de 50 p. 100, à supprimer entièrement les droits de douane sur les produits pour lesquels la part des Etats-Unis et de la Communauté représente 80 p. 100 ou plus du volume du commerce mondial et d'aboutir à une entente avec la Communauté en vue d'éliminer les

obstacles à l'importation des produits primaires en provenance des pays en voie de développement. Dans tous ces cas, les concessions seront largement accordées grâce à l'application de la clause de la nation la plus favorisée.

11. Selon les termes mêmes du président Kennedy, cette loi est une "déclaration d'interdépendance" entre les nations libres. Pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement, rien ne sera plus important que la manière dont se fera cette libre association commerciale, car elle présente un intérêt vital pour les pays en voie de développement. Les deux marchés géants de part et d'autre de l'Atlantique sont en effet à la fois les principaux clients et les premiers fournisseurs de ces pays et aucun autre marché au monde ne leur offre plus de possibilités certaines de se procurer les moyens de sortir de leur misère. Ces possibilités d'exportation ne s'appliquent d'ailleurs pas seulement aux produits traditionnels. Chaque marché atlantique s'est engagé, quelque difficile que soit cette adaptation, à absorber une quantité croissante de produits manufacturés des pays en voie de développement. Aucune autre nation n'a pris de tel engagement; aucune autre nation non plus n'absorbe déjà aujourd'hui davantage de leurs produits manufacturés. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a souvent dit que les intérêts de son pays sont les mêmes que ceux du reste du monde libre. Chaque fois que les Etats-Unis négocieront une réduction des tarifs douaniers avec l'Europe occidentale, les autres nations commerçantes du monde en profiteront. En ce sens, les Etats-Unis s'identifient par cette loi autant avec les pays en voie de développement qu'avec la communauté de l'Atlantique-Nord. Cette idée que l'unification de l'Europe est un premier pas vers l'universalité a d'ailleurs été développée par M. Spaak devant l'Assemblée générale.

12. De multiples négociations ont eu lieu pour atténuer les problèmes difficiles du commerce international et aucune institution n'a fait plus que le GATT pour libéraliser les échanges. C'est là le cadre le plus indiqué pour régulariser le commerce, puisque l'action du GATT se fonde sur une série de droits et d'obligations entre lesquels les pays membres cherchent à maintenir l'équilibre. La Conférence du Caire a souligné le rôle essentiel du GATT, notamment aux paragraphes 34 et 35 de sa déclaration, où elle a recommandé la mise en œuvre immédiate et énergique du programme d'action du GATT en vue d'améliorer les perspectives des exportations des pays en voie de développement et où elle a invité les gouvernements à coopérer d'une manière efficace dans le cadre du GATT afin de protéger leurs intérêts communs. L'importance du GATT, qui s'explique par le nombre croissant de ses membres et par sa volonté de résoudre loyalement les problèmes de sa compétence tout en s'intéressant de près aux échanges des pays en voie de développement, a été éloquemment soulignée par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales dans sa déclaration devant la Commission (795ème séance).

13. La Commission du commerce international des produits de base a également fait beaucoup depuis sa réorganisation en 1958. Les Etats-Unis ont participé activement aux débats qu'elle a consacrés à l'utilisation possible de mesures financières de compensation pour atténuer les fluctuations des prix des produits de base et ils examinent avec la plus grande sympathie tous les problèmes de ce genre qui sont étudiés par cette commission ainsi que par les groupes

^{1/} Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Instruments de base et documents divers, Supplément No 10 (Genève, 1962), p. 29.

d'étude des produits de base, les conseils de l'Organisation des Etats américains et les autres organismes régionaux.

14. L'événement le plus notable de l'époque récente est certainement la signature de l'Accord international sur le café par les principales nations productrices et consommatrices. Son importance s'explique par la part vitale de ce produit dans l'économie de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine. Si cet accord est appliqué avec succès — et les Etats-Unis feront tout pour qu'il le soit —, il contribuera grandement au développement économique et social de ces nations. Cet événement a montré qu'un accord de ce genre nécessite des négociations prolongées qui font apparaître combien il est simpliste de diviser en deux blocs les pays producteurs et consommateurs, car, à l'intérieur de chaque bloc, les différences d'un pays à l'autre sont souvent considérables. Même un accord excellent comme celui-là n'a pu donner entière satisfaction à tous les pays. On peut cependant espérer que le Conseil international du café permettra de remédier aux quelques aspects critiqués par certains. Cet exemple montre en tout cas quelle est l'ampleur de la tâche à laquelle il faudra s'attaquer pour résoudre les problèmes que soulèvent les autres produits de base.

15. Enfin, le Fonds monétaire international a lui aussi développé ses activités en faveur des exportateurs de produits primaires et il est satisfaisant de noter que 11 nouveaux Etats ont adhéré au Fonds en 1961 et que 17 autres pays, africains surtout, ont demandé leur admission. Etant donné les nombreux organismes internationaux qui s'intéressent à tous ces problèmes, le rapport du Groupe technique de travail créé en vertu de la résolution 915 (XXXIV) du Conseil économique et social sera particulièrement utile, car il permettra d'organiser de façon très rationnelle l'action internationale et facilitera en outre les travaux du comité chargé de préparer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

16. Au stade d'évolution où le monde est parvenu, il semble possible d'affirmer que la plupart des pays ont fait quelques progrès, comme en témoigne l'abandon du terme "sous-développé" pour l'expression "en voie de développement". La lenteur excessive de ces progrès a cependant conduit de nombreux experts à passer en revue les programmes entrepris pour les favoriser. Cet examen a montré combien il est erroné de prétendre que le commerce et l'assistance s'excluent mutuellement. En fait, ce sont deux moyens différents et complémentaires indispensables pour remédier à la misère. Tirant les leçons des 15 dernières années au cours desquelles il est venu en aide aux pays en voie de développement, le Gouvernement des Etats-Unis a conclu récemment que son action devrait désormais s'inspirer des principes suivants: premièrement, le pays en voie de développement doit reconnaître la nécessité de s'aider lui-même; deuxièmement, il doit élaborer des plans de développement à long terme énonçant des buts précis et un ordre d'urgence; troisièmement, le progrès social doit permettre à toute la population de profiter du développement; quatrièmement, tous les efforts nationaux bilatéraux et multilatéraux doivent être harmonisés et intégrés et leur efficacité constamment évaluée de manière objective.

17. Ces principes sont d'ailleurs fort analogues à ceux qu'ont énoncés les pays participant à la Conférence

du Caire. Dans leur déclaration, ils ont en effet reconnu l'importance d'une mobilisation maximum des ressources internes des pays en voie de développement, y compris l'établissement d'institutions appropriées à cette fin, recommandé la mise en œuvre de plans de développement nationaux et souligné l'importance du maintien de la stabilité financière et monétaire, l'encouragement de l'épargne et la mobilisation des ressources pour le développement économique. De son côté, l'OCDE — dont les membres fournissent 90 p. 100 des capitaux et ressources procurés aux pays en voie de développement et aux institutions multilatérales — a invité ses membres à évaluer les résultats de leur action et à se les communiquer pour s'assurer que l'aide apportée est utilisée de la manière qui contribue le plus au développement du pays bénéficiaire, et a déclaré qu'une aide accrue ne porterait tous ses fruits que si les pays bénéficiaires s'efforçaient de s'aider eux-mêmes, notamment en adoptant de saines politiques économiques, sociales et financières. Il est donc particulièrement encourageant de constater que les pays développés, comme les pays en voie de développement, prennent de plus en plus conscience des moyens qui permettent de rendre l'aide la plus efficace possible et sont parvenus entre eux à une large communauté de vues sur les conditions indispensables pour assurer le progrès.

18. Il est un point cependant sur lequel on ne saurait trop insister: le développement ne se fera que si les pays intéressés sont prêts à créer les institutions nécessaires, à adopter une politique fiscale rationnelle et des pratiques budgétaires saines, à améliorer la situation de l'ensemble de la population en assurant le progrès social en même temps que le progrès économique, en respectant un ordre d'urgence pré-établi et en élaborant un plan complet et constamment révisé à la lumière de l'expérience pour utiliser efficacement l'assistance extérieure et les ressources locales. Il n'est pas moins clair que les peuples des nations donatrices doivent être assurés que leurs contributions servent à aider les pays bénéficiaires à atteindre le stade de la croissance auto-entretenu. Les pays développés, comme les pays en voie de développement, ont leurs problèmes intérieurs, souvent d'une portée politique, qui risquent de contrarier une association féconde si le degré indispensable de compréhension ne s'établit pas. L'aide octroyée sous forme de prêts consentis à des conditions avantageuses ou sous forme de dons doit être temporaire et utilisée de manière à hâter la venue du moment où elle deviendra superflue. Aucun pays ne peut se résigner à être perpétuellement bénéficiaire ou perpétuellement donateur. Une telle situation contredirait presque le principe de la souveraineté nationale. En fin de compte, chaque pays devra se contenter des conditions normales de crédit pour financer son développement et nul ne devra être contraint de consacrer ses recettes fiscales à l'aide à l'étranger. Certes, cet idéal n'est pas réalisable en quelques années, mais c'est le seul qui se justifie à long terme et qui s'accorde avec l'indépendance des pays en voie de développement. Assurément ni le commerce ni l'assistance ne suffiront à exécuter une tâche aussi vaste et les investissements privés ont un rôle vital à jouer: M. Klutznick aura ultérieurement l'occasion de la décrire lorsque la Commission examinera des propositions concrètes sur les courants de capitaux.

19. En conclusion, le représentant des Etats-Unis se déclare certain que, malgré la complexité écrasante de leurs problèmes, tous les Etats représentés à la Commission sont résolus à s'attaquer avec énergie aux fléaux économiques et sociaux dont souffre le

monde. Si une solution immédiate n'est certes pas en vue, cette volonté de réussir donne l'espoir que l'humanité va enfin s'engager dans la voie du progrès.

La séance est levée à 16 h 20.